PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Décret n° 2000-234 du 27 septembre 2000
déclarant close la session extraordinaire
du Conseil National de Transition.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 2000-218 du 31 août 2000 portant convocation du Conseil National de Transition en session extraordinaire ;
Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

D E C R E T E :

Article unique.- Est déclarée close la session extraordinaire du Conseil National de Transition ouverte le mercredi 20 septembre 2000.

Fait à Brazzaville, le 27 septembre 2000

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication,
chargé des relations avec le Parlement,
porte-parole du Gouvernement,

François IBOVI.-